

# **Producteurs de porcs, intégré**

**Mémoire présenté au BAPE  
À St-Jean-sur-Richelieu  
Le 20 mars 2003  
En soirée**

**Par :  
Lyne Larocque et  
Mario Vinet**

# Producteurs de porcs, intégrés

## Lyne Larocque

Bonjour madame la présidente et messieurs les commissaires

Nous sommes des nouveaux producteurs de porcs. Nous avons fait l'ouverture officielle de notre maternité de 1200 truies, le 25 janvier 2003, et les premières truies sont entrées le 30 janvier. Nous ferons l'élevage de truies hybrides pour la reproduction.

Envers et contre tous, nous avons réussi à démarrer notre maternité. Non cela n'est pas exact, nous avons eu beaucoup de contestation contre notre projet, mais nous avons eu également beaucoup de support, de la part de la population agricole de notre région. Nous tenons à remercier tous les professionnels agricoles, du secteur public et du secteur privé, qui nous ont aidé tout au long de notre démarche. Aussi nous tenons à remercier notre partenaire financier qui a cru en nous, et qui nous a supporté jusqu'à aujourd'hui.

Madame la présidente, messieurs les commissaires, si vous êtes ici ce soir c'est un peu à cause de nous. Nous aimerions vous raconter ce que nous avons vécu depuis exactement deux ans. Mais avant, j'aimerais que Mario, vous décrive brièvement d'où nous venons, et pourquoi nous en sommes venus à notre projet porcin.

## Mario Vinet

Ma terre est située au bout d'un cul-de-sac, dans la région du Haut St-Laurent. Il n'y a aucune résidence à moins d'un kilomètre de la porcherie. Notre municipalité, qui est 100% rurale, compte environ 400 personnes; il n'y a pas de village, seulement un hôtel de ville et une ancienne église. La première municipalité est située à dix kilomètres de notre site. Ma ferme longe une petite rivière où l'eau est encore propice à la baignade.

Je suis un fils d'agriculteur, mon père est un producteur de grande culture dans la région. Mes deux sœurs exploitent une ferme porcine de 200 truies, plus la finition. À l'âge de 17 ans, j'ai travaillé dans une usine à Valleyfield, je n'ai vraiment pas aimé ce travail, même si le salaire était très intéressant. Par la suite, j'ai démarré une entreprise de service à la ferme, soit l'installation d'équipements de traite. J'ai opéré ce commerce jusqu'en 1996, soit le moment où j'ai acheté une ferme de 400 acres dans le Haut St-Laurent.

Je cultive annuellement environ 200 acres de maïs et 100 acres de soya, le reste de la ferme est en boisé. L'an dernier, j'ai reboisé avec des conifères, environ 35 acres de terre inculte. J'utilise la machinerie de mon père pour cultiver ma terre; en échange, je lui aide à cultiver la sienne. Mon père sème environ 1000 acres de terre, en propriété et en location. Il fait également la culture du maïs et du soya.

Nous sommes mariés depuis bientôt 8 ans; malheureusement nous n'avons pas réussi à avoir d'enfant. Pour subvenir à nos besoins, après les semences, je travaillais pour la personne qui a acheté ma compagnie d'équipements de traite, et mon épouse travaillait à l'extérieur, comme coiffeuse. Depuis quatre ans, nous faisons l'élevage de canards, à forfait pour Perigor.

Malheureusement tout ce que nous arrivions à faire, ce sont les paiements de la ferme. Il ne nous restait pas grand-chose pour vivre. Compte tenu de la situation financière peu reluisante,

nous avons songé à vendre la ferme et de débiter autre chose. En janvier 2001, j'ai accepté une offre d'achat intéressante pour vendre ma terre, mais en avril 2001, l'acheteur n'a pas réalisé toutes les conditions et la transaction n'a pas eu lieu.

## Lyne

Nous avons décidé mon mari et moi, que si la vente ne se réalisait pas, nous débiterions en production porcine. Nous avons visité des porcheries modernes: maternité, pouponnière et engraissement. Nous sommes allés faire des stages chez différents producteurs, et nous avons finalement opté pour une maternité de 1200 truies. Nous sommes partenaires ensemble et à part égale. Nous avons choisi une maternité de 1200 truies, car cela génère quatre employés et ainsi chacun peut avoir une fin de semaine sur deux de congé.

Notre situation financière ne nous permettait pas de démarrer un tel projet sans un partenaire financier. Après vérification avec les différents intervenants du milieu, nous avons trouvé un producteur porcin qui a accepté de financer le projet, moyennant 50 % des actions dans la compagnie. Nous pouvons racheter ses actions en tout temps, à la valeur marchande. Les truies sont la propriété d'un intégrateur et nous sommes rémunérés selon l'efficacité de notre production, indépendamment du prix du marché.

En juillet 2001, nous déposons à la municipalité, notre projet, qui reçoit un accueil très favorable de tout le conseil. Lorsque nous déposons le projet à l'environnement, le conseiller du MENVIQ nous dit que nous devons respecter les distances du vent dominant, même s'il n'y a aucun règlement qui s'applique à ce moment. Nous relocalisons le projet pour satisfaire ses exigences et nous le représentons à la municipalité au début d'août 2001.

En même temps, comme nous formons une nouvelle compagnie, nous demandons à la CPTAQ, la permission de séparer environ 10 acres de terrain.

La secrétaire de la municipalité atteste à nouveau le projet, mais la saga débute avec les citoyens, assistés des gens de l'extérieur, qui sont contre la production porcine.

Il y a eu cinq réunions d'information, organisées par la municipalité. Nous avons expliqué le projet, ensuite les gens du ministère de l'agriculture, la Fédération des Producteurs de Porcs, l'UPA et notre agronome qui a réalisé le PEAFF ont fait de même, mais il n'y avait aucune écoute de la part des opposants au projet, tout ce qu'ils voulaient c'était de bloquer le projet.

Il y a eu un référendum, évidemment contre le projet de porcherie. Il y a eu des élections municipales, les conseillers contre le projet ont naturellement été élus, dont la mairesse. Ils ont voté un règlement de nuisance, contre les porcheries. Ils ont fait des représentations contre nous à la CPTAQ. Mon mari a assisté à chaque réunion de conseil municipal et il a subi toute la pression des citoyens, sans jamais broncher, comme on dit souvent «il est fait fort».

Malgré tout ce qu'ils ont fait, le MENVIQ a émis le certificat d'autorisation, le 25 janvier 2001. Le 12 mars la CPTAQ accepte de séparer la parcelle de terrain. Malgré tout cela l'inspecteur de la municipalité refuse toujours d'émettre le permis de construction. Le conseil municipal a même voté une résolution, demandant à l'inspecteur de ne pas émettre le permis.

Finalement, le 28 mars 2002, nous entamons des procédures en mandamus contre l'inspecteur municipal, pour qu'il émette le permis de construction, et des procédures contre la municipalité, pour abroger le règlement de nuisance contre les porcheries.

La Coalition Rurale du Haut St-Laurent conteste la décision de la CPTAQ, nous devons nous présenter devant le Tribunal Administratif du Québec pour faire valoir nos droits, en avril 2003 .

Au mois de mai, un nouvel inspecteur municipal est nommé, coup de théâtre, nous obtenons notre permis de construction le 10 juin 2002, et nous débutons les travaux de construction le 2 juillet 2002, exactement un an après le dépôt de notre première demande. Depuis ce temps, cet inspecteur a perdu son emploi à la municipalité.

Le 24 juillet, un autre inspecteur municipal vient visiter le site de la construction, et il écrit dans son rapport « que c'est le meilleur endroit pour construire une porcherie. »

Le 2 août 2002, un huissier nous signifie une injonction interlocutoire provisoire. Notre avocat est en vacances, nous devons trouver rapidement un autre conseiller juridique. Finalement un juge rejette la demande d'injonction provisoire et les travaux continuent. Malgré ce jugement favorable, il faut quand même continuer à se défendre, car la demande d'injonction est toujours présente. La cause devait être entendue devant un juge, en décembre 2002.

Après avoir dépensé énormément d'argent en conseiller juridique, après tout le temps que nous avons perdu à cause d'eux, après toute la pression psychologique qu'il nous ont fait subir, ils sont prêts à régler hors cours, naturellement sans aucune compensation monétaire et avec des exigences particulières.

## **Mario**

Depuis le début de février, presque deux ans après le début des démarches, nous sommes en opération. Selon tous les intervenants du milieu que nous avons côtoyés, ils sont tous unanimes pour dire: «Vous avez un site parfait pour opérer une porcherie, qui ne dérangera personne».

Les gens de la Coalition ont vraiment peur à la pollution de l'eau. Je suis prêt à collaborer pour sécuriser la population, j'ai même accepté de ne pas épandre de lisier dans les zones inondables. Je suis le premier à avoir besoin d'une eau de qualité et je me baigne également dans la rivière.

Aujourd'hui nous avons réalisé notre rêve, mon épouse et moi. Tout ce que nous voulons, c'est la possibilité de vivre uniquement des revenus de notre ferme, sans avoir besoin de travailler à l'extérieur.

Pour les développements futurs, j'aimerais posséder toute la superficie requise pour épandre le lisier et avoir la machinerie nécessaire pour réaliser mes travaux dans les champs.

Comme vous le voyez madame la présidente et messieurs les commissaires, nous ne sommes pas des bandits, nous voulons vivre en harmonie avec l'environnement et avec nos concitoyens.

Ce que nous vous demandons, c'est de permettre la production porcine là où il y a de la place pour en faire. De permettre l'intégration porcine, pour ceux qui le désirent, car c'est la seule façon pour la plupart des jeunes producteurs de débiter. L'encadrement, le support technique et financier fournis par les intégrateurs sont essentiels à la réussite d'une telle entreprise pour des débutants comme nous.

Finalement, je vous demande de permettre la production porcine même si dans l'immédiat, le futur producteur porcin n'est pas propriétaire de toutes les superficies requises pour l'épandage des lisiers. Au début de notre projet, il y avait environ 50% de la production de lisier qui sortait de la ferme. Depuis ce temps, mon épouse a fait l'acquisition d'une terre près de notre porcherie et j'ai fait une offre d'achat sur une ferme voisine.

Nous devons exporter environ 25% de notre lisier. Je suis convaincu que nos receveurs seront aussi vigilants que nous, au moment de l'épandage des lisiers, et qu'ils suivront les recommandations de l'agronome concepteur du PAEF..

## **Lyne**

Madame la présidente, messieurs les commissaires, je vous remercie de nous avoir permis de vous raconter un peu de notre histoire, qui est aussi celle de bien des producteurs porcins. Nous vous demandons de faire des recommandations précises qui émaneront d'une autorité provinciale, et sous le contrôle de l'autorité provinciale. Cela évitera que les municipalités, locales ou régionales, cèdent sous la pression de la population et abusent du simple citoyen. Il est souvent minoritaire, mais il a quand même des droits bien légitimes.

J'en profite pour remercier tous ceux qui nous ont supportés tout au long du calvaire que nous avons vécu depuis bientôt deux ans, et qui heureusement se termine bien pour nous. Ce qui n'est pas le cas pour beaucoup de nos amis, dont les dossiers complets sont en attente à l'environnement.

Lyne Larocque et Mario Vinet  
Producteurs agricoles